



Achat d'une voiture qui est gagée

Par **jufe**, le **17/08/2013 à 16:14**

[fluo]bonjour[/fluo]
Mon fils a acheté une voiture sans avoir le certificat de non-gage...
résultat : le chèque de 4000 euros a bien été retiré et mon fils ne peut obtenir le certificat de non-gage puisque la voiture est gagée!
Quel recours? Doit-on tout de même porter plainte? Doit-on restituer le véhicule? et à qui?
Merci pour vos conseils.

Par **chaber**, le **17/08/2013 à 16:56**

bonjour
ce problème récurrent a déjà été traité:
http://http://www.experatoo.com/demarche-administrative/achat-voiture-gagee_23615_1.htm#.Ug-NMj_vhn8
votre fils peut tenter par LRAR une annulation amiable de la vente ou saisir le tribunal en annulation
Il s'attendre souvent à des difficultés, même avec un jugement, pour récupérer les fonds.